



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | GRANDES CULTURES

N° 4, 31 octobre 2025

Mise à jour : 3 novembre 2025

Liste des hybrides de maïs sans enrobage insecticide de semences ou certifiés biologiques disponibles pour la saison 2026

Important : ce bulletin d'information est mis à jour régulièrement afin de compléter le tableau présentant les hybrides de maïs offerts sur le marché pour la saison 2026. Afin d'avoir accès à la version la plus à jour de ce bulletin, conservez ce [lien](#).

Depuis le 1^{er} août 2025, de [nouvelles mesures](#) encadrant l'utilisation de semences enrobées d'insecticides sont en vigueur, dans le but de réduire leur utilisation systématique et leurs impacts sur l'environnement. Les principales modifications en lien avec les semences enrobées d'insecticides sont :

- obtenir une prescription agronomique avant l'achat et la mise en terre des semences de huit cultures, dont le maïs de grandes cultures, enrobées d'un insecticide. Cette mesure s'applique à toutes les semences enrobées d'insecticides;
- posséder un certificat d'agriculteur des sous-catégories E1, E2 ou E4 pour pouvoir mettre en terre des semences enrobées de tout pesticide (classes 3A et 3B) ou pour surveiller cette activité.

Les semences enrobées d'insecticides doivent être utilisées en dernier recours. Selon la [Ligne directrice pour la recommandation de l'utilisation de semences de maïs et de soya enrobées d'insecticides](#) de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ), la recommandation de semences enrobées d'insecticides constitue un acte agronomique et peut reposer sur un ou plusieurs éléments justificatifs, notamment :

- la présence et la pression des ravageurs des semis dans un champ évaluées au moyen d'un dépistage par des pièges-appâts des vers fil-de-fer (VFF), les principaux ravageurs des semis dans la culture du maïs;
- des problèmes à la levée liés aux ravageurs des semis;
- la présence de facteurs de risque.

Tableau 1. Hybrides de maïs-grain et fourrager disponibles en 2026 avec enrobage fongicide de semences (sans insecticide), sans enrobage (ni fongicide, ni insecticide) ou certifiés biologiques

Fournisseur de semences	Hybrides						
	Enrobage fongicide (sans insecticide)			Aucun enrobage (ni insecticide, ni fongicide)			Certifiés biologiques
DE DELL	DL 612	DL 2866	DL 5021	DL 612	DL 2866	DL 6090	DL 2866
	DL 763	DL 3007	DL 6090	DL 763	DL 3007	DEVOUR	DL 3007
	DL 791	DL 3146	DEVOUR	DL 791	DL 3220	DESSERT	DL 3655
	DL 927	DL 3220	DESSERT	DL 927	DL 3402	DECADENT	DL 3751
	DL 1111	DL 3402	DECADENT	DL 1111	DL 3655	DEVOTED	DL 5021
	DL 1815	DL 3655	DEVOTED	DL 1815	DL 3751	DYNAMITE	
	DL 1919	DL 3751	DYNAMITE	DL 1919	DL 3905	DE TREE	
	DL 1960	DL 3905	DE TREE	DL 1960	DL 4555		
	DL 2315	DL 4555		DL 2315	DL 5021		
DEKALB	DKC069-10RIB	DKC20-23RIB	DKC40-95RIB	Aucun			
	DKC072-12RIB	DKC21-36RIB	DKC40-99RIB	Aucun			
	DKC074-82RIB	DKC24-06RIB	DKC42-02	Aucun			
	DKC081-18RIB	DKC26-40RIB	DKC42-04RIB	Aucun			
	DKC082-21RIB	DKC28-25RIB	DKC42-05RIB	Aucun			
	DKC084-60RIB	DKC30-63RIB	DKC42-90RIB	Aucun			
	DKC087-08RIB	DKC31-85RIB	DKC45-74RIB	Aucun			
	DKC088-04RIB	DKC32-49RIB	DKC46-38	Aucun			
	DKC093-76RIB	DKC33-37RIB	DKC46-40RIB	Aucun			
	DKC094-94RIB	DKC33-78RIB	DKC46-50RIB	Aucun			
	DKC096-21RIB	DKC35-29RIB	DKC48-08RIB	Aucun			
	DKC100-01RIB	DKC35-34RIB	DKC48-56RIB	Aucun			
	DKC101-33RIB	DKC36-48RIB	DKC49-07	Aucun			
	DKC101-35RIB	DKC39-52	DKC49-09RIB	Aucun			
	DKC102-02RIB	DKC39-54RIB	DKC50-30RIB	Aucun			
	DKC103-07RIB	DKC39-55RIB	DKC53-60RIB	Aucun			
Horizon Seeds	HZ 1435	HZ 3010	HZ 3511	Aucun			
	HZ 1840	HZ 3032	HZ 3584	Aucun			
	HZ 1975	HZ 3245	HZ 3690	Aucun			
	HZ 2225	HZ 3247	HZ 3883	Aucun			
	HZ 2230	HZ 3260	HZ 4019	Aucun			
	HZ 2315	HZ 3386	HZ 4258	Aucun			
	HZ 2511	HZ 3392	HZ 4440	Aucun			
	HZ 2536	HZ 3434	HZ 4605	Aucun			
	HZ 2910	HZ 3470		Aucun			
	HZ 2945	HZ 3480		Aucun			
MAIZEX	Tous les hybrides sont disponibles avec enrobage fongicide seulement (sans insecticide)			Aucun			
PIONEER	Tous les hybrides sont disponibles avec enrobage fongicide seulement (sans insecticide)			P87040	P9492	P0075	Aucun
				P9188	P9624		
				P9301	P0035		

Fournisseur de semences	Hybrides			Certifiés biologiques	
	Enrobage fongicide (sans insecticide)	Aucun enrobage (ni insecticide, ni fongicide)			
SAATBAU	Tous les hybrides sont disponibles avec enrobage fongicide seulement (sans insecticide)	Tous les hybrides sont disponibles sans enrobage		Aktoro Albireo Aletto Amello Arcadio Aroldo Casandro Egidio Filmeno Isanto Leonido Marcamo Medino Ribello Sportivo Tarraco Terrio	
SEMENTES PRIDE	Tous les hybrides sont disponibles avec enrobage fongicide seulement (sans insecticide)		Aucun	Aucun	
SYNGENTA (NK)	NK0007-AA NK0123-AA NK0243-D NK0252-D NK0415-AA NK7837-V NK8005-V	NK8232-AA NK8519-DV NK8558-AA NK8711-V NK9044-AA NK9175-DV NK9231-AA	NK9400-V NK9535-V NK9601-AA NK9653-DV NK9805--DV NK9908-AA NK9991-D	Aucun	Aucun

Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) Grandes cultures tient à remercier les fournisseurs de semences pour leur collaboration à l'élaboration de ce tableau.

Semences enrobées d'insecticides : à utiliser seulement en dernier recours

Selon les recherches effectuées au Québec ([Labrie et coll., 2020](#)), l'utilisation de semences enrobées d'insecticides est justifiée dans moins de 5 % des sites, compte tenu du très faible niveau de pression et de dommages associés aux ravageurs des semis.

Les principaux insectes susceptibles d'endommager les plantules de maïs sont les VFF. Deux seuils économiques d'intervention sont utilisés pour les VFF selon l'espèce observée. Pour le taupin trapu (*Hypnoidus abbreviatus*), espèce prédominante dans le maïs au Québec, le seuil est de trois VFF par piège par semaine. Pour les espèces des genres *Melanotus*, *Agriotes* et *Limonius*, plus dommageables aux grandes cultures, le seuil est fixé à un VFF par piège par semaine.

D'autres ravageurs, comme la mouche des semis, dont les facteurs de risque sont bien connus, peuvent aussi causer des dégâts, mais de façon plus sporadique.

Les plus récentes données du RAP Grandes cultures, basées sur les dépistages de 895 champs effectués depuis 2015, indiquent que généralement moins de 10 % des champs atteignent les seuils économiques d'intervention contre les VFF (tableau 2). Notez que dans le cadre du RAP Grandes cultures, les sites sont sélectionnés en fonction des facteurs favorisant la présence de VFF.

Tableau 2. Résultats du dépistage des vers fil-de-fer dans le cadre du Réseau d'avertissements phytosanitaires en grandes cultures pour la période 2015 à 2025

Année	Nombre de sites dépistés	% des champs dépassant le seuil de 3 VFF/piège/semaine (<i>Hypnoidus abbreviatus</i>)	% des champs dépassant le seuil de 1 VFF/piège/semaine (<i>Melanotus</i> , <i>Limonius</i> et/ou <i>Agriotes</i>)	% des champs ayant atteint un ou l'autre des seuils d'intervention
2015	64	9 %	5 %	14 %
2016	63	6 %	2 %	8 %
2017	55	5 %	4 %	9 %
2018	76	4 %	3 %	7 %
2019	82	7 %	1 %	9 %
2020	89	3 %	2 %	6 %
2021	93	4 %	3 %	8 %
2022	97	2 %	8 %	10 %
2023	92	0 %	9 %	9 %
2024	93	4 %	8 %	12 %
2025	91	1 %	7 %	8 %
Total/moyenne	895	4,1 %	4,7%	9,1%

Dans la plupart des cas, les insectes ne sont pas la cause principale des problèmes de levée du maïs. D'ailleurs, une baisse de peuplement du maïs résultant de dommages par les insectes ravageurs des semis ne se traduira pas nécessairement par une perte de rendement. Si les plants manquants sont répartis de façon uniforme dans le champ, des résultats d'études scientifiques montrent qu'une baisse de peuplement de 5 000 plants/ha (population finale de 79 100 plants/ha) n'affecte pas le rendement. Pour plus d'information à ce sujet, y compris l'impact des retards de croissance des plants de maïs, consultez la fiche technique *Rendement du maïs-grain et densité de peuplement*.

Comme illustré dans le tableau 3, tous les insecticides utilisés en traitements de semences présentent un potentiel de lessivage élevé et sont donc susceptibles de contaminer les eaux souterraines et de surface. Selon l'ingrédient actif, les insecticides présentent des risques pour les polliniseurs et une toxicité variable pour les invertébrés aquatiques. Pour en connaître davantage sur le suivi des pesticides dans les cours d'eau de même que leur impact sur la qualité de l'eau, consultez le feuillet *Pesticides dans les cours d'eau en milieu agricole au Québec*.

Tableau 3. Indices de risque pour la santé (IRS) et pour l'environnement (IRE) et autres caractéristiques environnementales des principales matières actives utilisées en enrobage de semences insecticides dans le maïs-grain et fourrager

Nom commercial	Matière active	IRS	IRE	Persistance dans les sols	Mobilité dans les sols	Risque pour les abeilles	Risque pour les invertébrés aquatiques
CRUISER 5FS	Thiaméthoxame	62	170	Élevée	Élevée	Élevé	Faible
PONCHO 600 FS NIPSIT INSIDE 600	Clothianidine	66	211	Élevée	Élevée	Élevé	Faible
SOMBRERO 600 FS	Imidaclopride	4	211	Élevée	Élevée	Élevé	Faible
LUMIVIA	Chlorantraniliprole	3	91	Élevée	Élevée	Faible	Modéré
FORTENZA	Cyantraniliprole	3	73	Modérée	Élevée	Modéré	Modéré
ACCELERON STANDARD (ACCELERON I-374)	Tétraniliprole	54	170	Élevée	Élevée	Élevé	Faible

Pour une description détaillée des effets toxiques sur la santé et les espèces non ciblées, de même qu'une description du devenir et du comportement dans l'environnement de tous les produits homologués en traitements de semences, vous pouvez consulter le site Web [SAgE pesticides](#). Calcul des indices de risque en date du 7 octobre 2025.

Principaux ravageurs pour lesquels l'utilisation de semences enrobées d'insecticides pourrait être justifiée

En fonction des facteurs de risque et de l'analyse des éléments contenus dans la [Ligne directrice pour la recommandation de l'utilisation de semences de maïs et de soya enrobées d'insecticides](#), l'utilisation des semences enrobées d'insecticides peut être justifiée pour un ou plusieurs insectes ravageurs des semis. Le tableau 4 présente certains produits et matières actives homologués en enrobage de semences insecticides contre quelques insectes ravageurs des semis du maïs de grande culture.

Tableau 4. Produits et matières actives homologués en enrobage de semences insecticides contre les insectes ravageurs des semis du maïs-grain et fourrager (liste non exhaustive)

Exemple de nom commercial	Matière active	Groupe de résistance ^a	Ravageurs visés					
			Vers fil-de-fer	Mouche des semis	Ver-gris noir	Vers blancs		
						Hanneton européen	Hanneton commun	Scarabée japonais
CRUISER 5FS	Thiaméthoxame	4A	✓ ^b	✓	-	✓	-	-
PONCHO 600 FS NIPSIT INSIDE 600	Clothianidine	4A	✓	✓	✓	✓	✓	✓
SOMBRERO 600 FS	Imidaclopride	4A	✓	-	-	-	-	-
LUMIVIA	Chlorantraniliprole	28	✓	✓ ^c	✓	✓	✓	✓
FORTENZA	Cyantraniliprole	28	✓	✓ ^c	✓	✓	-	-
ACCELERON STANDARD (ACCELERON I-374)	Tétraniliprole	28	✓	✓	-	✓	✓	✓

a. Il est important de faire la rotation des groupes de résistance afin d'éviter l'apparition de résistance aux insecticides par les ravageurs.

b. Le CRUISER 5FS est homologué uniquement contre les vers fil-de-fer des genres *Agriotes*, *Limonius* et *Melanotus*.

c. Répression : réduction constante mais partielle d'une population de ravageurs; efficacité inférieure à la suppression, qui vise une réduction plus marquée jusqu'à un niveau économiquement acceptable.

Vers fil-de-fer

Les VFF sont attirés par le dégagement de CO₂ produit par les grains en germination. Ils peuvent vider le contenu des grains, s'alimenter des racines et d'autres parties souterraines des plantules, entraînant un retard de croissance, un flétrissement ou la mort des plants.

Le risque de dommages causés par les vers fil-de-fer dépend d'une combinaison de plusieurs facteurs :

- Historique d'infestation : facteur de risque important puisqu'un champ qui a déjà subi une infestation de ces ravageurs est plus à risque d'en subir d'autres.
- Taux de matière organique : les champs avec un taux de matière organique relativement élevé sont plus à risque, car les VFF peuvent se nourrir de cette matière organique.
- Type de sol : les sols organiques contiennent souvent des populations élevées de VFF. Les sols de textures légères à moyennes sont aussi plus susceptibles d'avoir des populations plus importantes de VFF, tandis que les sols argileux sont très peu à risque.
- Précédent cultural : les champs avec des précédents de céréales, de prairies de graminées ou une monoculture de maïs depuis au moins trois ans peuvent favoriser les VFF. Les précédents culturaux de soya ou de prairie de légumineuses sont moins à risque.
- Région agricole : certaines régions présentent une plus forte abondance de VFF en raison du paysage, des rotations de cultures et des conditions climatiques.
- Présence de boisé : dans un rayon de 250 mètres d'un champ, sa distance relative à la parcelle et sa superficie auraient une influence, quoique faible, sur l'abondance des VFF ([Labrie et coll. 2017](#)).

Mouche des semis

Les larves de la mouche des semis, un ravageur sporadique en grandes cultures, peuvent se nourrir des grains de soya et de maïs pendant la germination. Elles s'attaquent aussi aux racines et aux plantules d'un grand nombre de cultures. Une forte mortalité des plantules, des retards ou des manques à la levée peuvent être des signes de la présence de ce ravageur. Au Québec, selon les normales de saison, le pic d'activité de la mouche arrive généralement vers la fin de la période des semis et peu de champs sont affectés par cet insecte. Cependant, lorsqu'un champ est très infesté, les pertes peuvent être considérables.

Le risque qu'un champ subisse des dommages par le ravageur dépend de la combinaison des facteurs suivants :

- Amendements organiques : l'enfouissement de fumiers, lisiers, cultures de couverture ou toute autre matière végétale fraîche près de la date de semis au printemps est un facteur de risque important.
- Historique d'infestations : les champs ayant déjà subi des dommages importants de la mouche des semis sont plus à risque d'infestations, surtout si les pratiques favorisant la présence de la mouche des semis sont maintenues.
- Travail de sol : les champs fraîchement labourés, humides et riches en matière organique sont plus à risque que des champs sans travail de sol.
- Sols avec résidus de culture abondants : de grandes quantités de végétaux en décomposition (autres que les pailles et les chaumes) peuvent favoriser l'infestation par la mouche des semis.
- Semis dans la période de pic d'activité de la mouche des semis : un semis durant cette période, en présence des facteurs de risque listés plus haut, serait plus à risque de présenter des dommages par le ravageur.
- Conditions défavorables à la levée : les semis réalisés dans des conditions froides et humides, ou dans des sols lourds qui retiennent l'eau ou à une profondeur excessive ralentissent la germination et l'émergence des plantes. Cela prolonge la période à risque durant laquelle la mouche des semis peut causer des dommages à la culture.
- Régions : certaines régions agricoles peuvent avoir des occurrences d'infestation des mouches des semis plus fréquentes.

Ravageurs secondaires

Quelques ravageurs secondaires attaquent de façon sporadique la culture du maïs-grain ou fourrager. Il s'agit du ver-gris noir et des vers blancs. L'utilisation de semences enrobées d'insecticides est rarement justifiée pour ces ravageurs : pour les vers blancs, la pression et les dommages sont généralement très faibles, tandis que pour le ver-gris noir, un traitement foliaire peut être appliqué efficacement une fois que les dommages apparaissent.

Ver-gris noir

Les papillons du ver-gris noir arrivent des États-Unis au début du printemps. Leurs larves (chenilles) peuvent causer des dommages importants en coupant les plants si le maïs est à un stade peu avancé (cinq feuilles ou moins). Toutefois, il est difficile de prévoir quand et où auront lieu les infestations. Chaque printemps, le RAP Grandes cultures émet des prévisions de dates de coupe des plants de maïs par ce ravageur et détermine le moment propice au dépistage des dommages. L'utilisation de semences enrobées d'insecticides comme approche préventive n'est donc pas justifiée contre ce ravageur. Des dommages économiques surviennent lorsque des larves sont présentes et que le maïs est à un stade vulnérable (cinq feuilles et moins). Dans ces situations, lorsque le seuil est atteint, un traitement insecticide foliaire peut être réalisé.

Vers blancs

Les vers blancs sont des larves qui appartiennent principalement à trois espèces de coléoptères (hanneton européen, hanneton commun et scarabée japonais). Ils peuvent s'attaquer à un large éventail de cultures, dont le maïs, le soya, les céréales et les prairies. Ils se nourrissent des racines et peuvent couper des plants. Aucun seuil économique d'intervention n'a été développé spécifiquement pour le Québec. Le seuil qui est généralement utilisé, notamment en Ontario, est basé sur le dépistage des larves dans le sol sur au moins cinq stations de 30 cm^2 . Ce seuil est de deux larves par station, en moyenne. Une telle population de vers blancs pourrait justifier l'utilisation d'une méthode de lutte, telle que les semences enrobées d'insecticides. L'usage systématique de cette méthode de lutte n'est pas justifié pour lutter contre les vers blancs, car les problèmes liés à ces ravageurs sont peu fréquents ([Labrie et al. 2017](#)).

Pour plus d'information

Pour plus d'information sur les insectes ravageurs des semis et les insecticides homologués pour lutter contre ces derniers :

- [*Votre trousse VFF pour 2025*](#)
- [*Guide des ravageurs de sol en grandes cultures*](#)
- [*Guide d'identification des vers fil-de-fer dans les grandes cultures au Québec*](#)
- Fiche technique [*Vers blancs en grandes cultures*](#)
- Fiche technique [*Mouche des semis*](#)
- Fiche technique [*Ver gris-noir*](#)
- Fiche technique [*Ravageurs des semis : dépistage et seuils économiques d'intervention*](#)

Ce bulletin d'information a été mis à jour par Julie Breault, Brigitte Duval, Stéphanie Mathieu, Véronique Samson et Marianne St-Laurent, agronomes (MAPAQ), ainsi que Sébastien Boquel et Julien Saguez, chercheurs et Simon Chaussé, professionnel de recherche (CÉROM). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [*le secrétariat du RAP*](#). Édition : Cindy Ouellet (MAPAQ). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.